

serait de retour à la Chambre aujourd'hui. On en traitera lundi aux fins du rapport et de la troisième lecture. Durant les deux journées successives de la semaine prochaine, peut-être même lundi, ainsi que mardi et mercredi, on a l'intention de traiter les trois bills budgétaires résultant du budget du 3 juin. On les traitera dans l'ordre suivant: n° 27, modification de la loi sur les douanes, n° 34, modification de la loi sur la taxe d'accise et n° 26, modification de la loi de l'impôt sur le revenu. Je le répète, j'espère que ces travaux seront terminés lors de l'ajournement de mercredi.

Jeudi et vendredi de la semaine prochaine, il y aura mise en délibération de la motion visant à renvoyer le Livre blanc sur la réforme fiscale au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, pour permettre à la Chambre de délibérer sur les grandes lignes des propositions fiscales du Livre blanc. J'espère pouvoir proposer à la Chambre, au cours de la semaine prochaine, l'émission d'un ordre spécial sur le temps alloué aux discours, afin que le plus grand nombre possible de députés puissent prendre part aux délibérations. Comme je le disais, j'approuve la proposition du député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) et déclare qu'il est dix heures.

M. l'Orateur: Si les députés le veulent bien, nous allons déclarer qu'il est dix heures et passer à la motion d'ajournement. Une difficulté se pose toutefois. Le ministre qui devait répondre à la première question inscrite au programme de ce soir, n'est pas à la Chambre actuellement. Il devait être ici à dix heures. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) tient-il à poser sa question?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ne pourrions-nous pas attendre deux ou trois minutes, monsieur l'Orateur, jusqu'à ce que le ministre arrive? Aucune loi ne nous en empêche.

L'hon. M. Macdonald: Y a-t-il plus d'une question? Nous pourrions peut-être intervertir l'ordre.

M. l'Orateur: Je crois que la deuxième question a été annulée. Pour ce qui est de la troisième, le même problème se pose. D'après le député de Winnipeg-Nord-Centre, rien dans le Règlement ne s'oppose à ce que nous restions ici à attendre, les bras croisés. Ce n'est peut-être pas illégal mais c'est sûrement peu commun.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous pourrions peut-être chanter.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LE BILL MODIFICATEUR

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je crois que nous avons prouvé quelque chose: qu'il ne nous a pas fait de mal de méditer tranquillement pendant un instant ou deux. J'espère que cela nous vaudra une réponse favorable du camp du gouvernement. J'imagine que même si c'était le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) que nous attendions, c'est son secrétaire parlementaire qui répondra à sa place. Ma question ce soir découle d'une autre que j'ai posée le mercredi 12 novembre et qui figure aux pages 738 et 739 du hansasd. Voici:

Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vers la fin de la dernière session, on a présenté une liste de projets de loi dont beaucoup n'ont pas encore été touchés. L'un d'eux visait à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse. Puisque ce bill ne figurait pas dans la liste des projets de loi déposée par le premier ministre le premier jour de la présente session, puis-je demander au ministre si l'on présentera un bill de ce genre au cours de cette session?

Voici la réponse du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:

C'est très peu probable, monsieur l'Orateur.

L'objet de ma question et la raison pour laquelle je la repose ce soir, est bien évidente. Vers la fin de la dernière session on nous a présenté une liste de projets de loi qu'on avait espéré voir traiter avant la prorogation de la première session. Cette liste comportait un projet de loi visant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, mais nous ne nous y sommes pas rendus. Chaque fois que je vois un titre pareil, je formule les plus grands espoirs. J'espère immédiatement qu'il s'agit d'une augmentation importante de la pension versée aux termes de cette loi. Je savais, je dois le dire, que c'était trop espérer pour la session dernière.

Sauf erreur, le projet de loi a pour objet de rectifier certaines anomalies dans la loi sur la sécurité de la vieillesse. J'avais espéré qu'on s'en occupe pendant la dernière session. J'ai donc été étonné que la liste des projets de loi déposée par le premier ministre (M. Trudeau) à l'ouverture de la nouvelle session n'ait pas